

AFFICHAGE DE COURS

(article 10 convention collective des chargés de cours)

Unité d'embauche : _____

Numéro de l'unité d'embauche : _____

Nom du directeur : _____ Numéro de téléphone : _____

Pour chacune des sections, cochez la case appropriée

* *Un formulaire distinct par catégorie d'emploi doit être utilisé.*

Affichage	Trimestre	Catégorie d'emploi
Affichage 10.05	Automne	Chargé de cours
Affichage 10.13	Hiver	Chargé de clinique
	Été	Chargé de formation pratique
		Superviseur de stage

Année : _____

Sigle du cours	Titre	Exigences de qualification	Nombre d'heures	Horaire prévu

➔ [Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages 2 et 3.](#)

Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :

Date : _____ Date : _____ Date : _____

TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE [SPEC](#)* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ. * (<http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF>)

Date limite pour déposer sa candidature : _____

INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENT À L'UNITÉ ADMINISTRATIVE

Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à **Céline Julien** - Courriel : celine.julien@umontreal.ca

Affichage des cours (suite)

Sigle du cours	Titre	Exigences de qualification	Nombre d'heures	Horaire prévu

Affichage des cours (suite)

Sigle du cours	Titre	Exigences de qualification	Nombre d'heures	Horaire prévu